

## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 décembre 2023

---

### **OBJET : Avenant de prolongation du drive fermier**

L'An deux mille vingt trois

Le vingt-et-un décembre,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle des fêtes sur la commune de Lafage,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 13 décembre 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

**Présents** : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA, Claude IZARD, Gilles PORTE.

**Absents et excusés** : Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Serge CAZENAVE, Sarah DANJOU, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Aurélien PASSEMAR, Michel PUJOL, Françoise RODE.

**Ayant donné pouvoir** : Bruno BERTRAND à Jacques DANJOU, Bernard BREIL à Christian OURLIAC, Thierry CADENAT à André Viola, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Magali FRECHENGUES à Francis ANDRIEU, Maryse LALA-LAFFONT à Serge SERRANO, Hélène MARTY à Marie-Hélène BOYER, Éric MISSE à Jérôme DARFEUILLE, Roselyne RIOS à André CATHALA, Florence SCIAU à Alain ROUQUET.

---

Suite au retard de livraison de la société PROVIDIS, fabricant des casiers alimentaires, la date de mise en service effective des casiers a été repoussée une première fois en octobre 2022. Depuis la mise en service, le drive fermier a dû faire face à différents problèmes techniques qui ont rendu la borne inutilisable ou ont compliqué son fonctionnement.

Le planning prévoyait une utilisation gratuite des casiers alimentaires par le Drive fermier pour une période de 6 mois, qui a été reconduite une fois, cette utilisation n'a pu être réalisée dans des conditions satisfaisantes. Il reste des interrogations sur l'intégration de nouveaux producteurs et la recherche d'un fonctionnement pérenne.

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le 28/12/2023  
ID : 011-200035707-20231221-D202312\_17-DE

Il est proposé au conseil communautaire de prolonger une seconde fois cette mise à disposition, d'une durée de 6 mois, d'approuver la convention et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire. Cette période s'étendra jusqu'au 30 mars 2024.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** de prolonger une seconde fois cette mise à disposition des casiers au drive fermier audois pour une durée de 6 mois. Cette période s'étendra jusqu'au 30 mars 2024.

**APPROUVE** l'avenant à la convention de mise à disposition en annexe  
**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA.

Le secrétaire de séance



Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 28/12/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 03/01/2024

Le Président



André VIOLA